



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

MAINMISE DU CSN SUR LA FORMATION ! Et le dialogue social alors ?

Le Conseil Supérieur du Notariat est fier de lui ! Il a mis en évidence les besoins de la profession : *« embaucher et former rapidement les salarié-e-s nécessaires au bon fonctionnement des études »*.

Bel exploit ! Il y a longtemps que les salarié-e-s du notariat subissent la surcharge de travail chronique et le manque de vision pour leur avenir.... Point n'est besoin d'être devin pour le savoir.

Lors de la dernière réunion plénière de la commission paritaire nationale de l'emploi et la formation, le CSN a sorti de son « chapeau » une formation « courte » (70 heures) nécessaire à la formation rapide des rédacteurs d'acte dont la profession a besoin. Formation sans aucune qualification à la clé, le but étant que les salarié-e-s ainsi formés-e-s, puissent rédiger des actes « simples », rapidement. Les représentants des salarié-e-s n'ont obtenu aucune autre explication sur cette formation « flash » devant être financée par le taux conventionnel de la formation professionnelle, au détriment des autres formations courtes et non diplômantes, mais utiles pour la mise à jour des connaissances des salarié-e-s.

Les organisations syndicales, avant d'accepter d'inscrire cette formation à l'axe prioritaire de la branche pour l'année à venir ont souhaité plus d'informations sur cette proposition.

Peine perdue, l'affaire est déjà bouclée par le CSN, qui a passé outre l'avis et l'aval des organisations syndicales....

Beau dialogue social : « Si vous n'acceptez par notre proposition, nous passerons outre ! »

Quel avenir pour ces salarié-e-s qui seront formés à la « va-vite » : une formation low-cost pour des salarié-e-s « kleenex » !!!

Une nouvelle réunion exceptionnelle est prévue sur ce sujet, et nous ne manquerons pas de tenir les salariés informés !!!

